

# Bac Pro Technicien Menuisier Agenceur (Bac Pro TMA)

## Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- **Vous informer, analyser** : Analyser, étudier les données de définition, données opératoires, données de gestion ; Emettre des propositions d'amélioration.
- **Traiter, décider** : Établir le processus de production, Établir un mode opératoire ; Établir des documents de fabrication ; Établir les quantitatifs de matériaux et composants ; Élaborer un programme avec un logiciel de FAO ; Choisir et prérégler des outils, des appareillages.
- **Mettre en œuvre** : Mettre en œuvre un moyen de fabrication ; Mettre en œuvre un moyen de montage ; Mettre en œuvre des moyens de finition ; Mettre en œuvre des procédures de contrôle ; Assurer le suivi de la fabrication ; Mettre en œuvre un moyen de conditionnement.
- **Maintenir** : Contribuer à assurer la sécurité des personnes ; Contribuer à assurer la sûreté de fonctionnement d'un système de production ; Effectuer la maintenance préventive ; Maintenir en état les outils de coupe.
- **Communiquer** : Mettre en œuvre les technologies de l'information et de la communication ; Encadrer une équipe sur un îlot de production ; Émettre des avis, des propositions.

## Entreprises d'accueil

Entreprises de menuiserie et d'ameublement ayant une activité de production et/ou d'installation de petites ou moyennes séries d'ouvrages en bois et matériaux associés.

## Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : personne ayant suivi une 1<sup>ère</sup> ou terminale professionnelle de la filière.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
40023405	2836

## Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac.

## Durée de la formation

706 heures (sur 1 an).  
Démarrage en septembre.

## Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

## Rythme de l'alternance

En moyenne : 2 semaines en UFA, 2 semaines en entreprise.  
*Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.*  
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

## Coordonnées de l'UFA



## Campus ECS CTMB UFA ECS Sup Sallanches

390 rue du Colonney  
74700 SALLANCHES  
04 50 58 14 84  
ctmb@ecs-sallanches.fr  
www.ecs-sallanches.fr

## Contenu de formation

	Matières
	Anglais
	Arts appliqués
	Français - Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique (E.M.C)
	Mathématiques - Sciences
	E.P.S.
Matières professionnelles	Chef d'œuvre
	Enseignement professionnel E6
	Accompagnement personnalisé / Retour d'expérience
	Prévention Santé Environnement (PSE)
	Eco Droit Eco Gestion

### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>E1 : Sciences et Technique</b>			
• Mathématiques	1,5	CCF	Ecrit
• Sciences physiques et chimiques	1,5	CCF	Ecrit
<b>E2 : Préparation d'une opération</b>			
• Analyse technique d'ouvrage	3	Ponctuel	Ecrit
• Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier	3	Ponctuel	Ecrit
<b>E3 : Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>			
• Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	2	CCF	Ecrit et Oral
• Fabrication d'un ouvrage	3	CCF	Pratique
• Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier	2	CCF	Pratique
• Economie gestion	1	Ponctuel	Oral
• Prévention Santé Environnement	1	Ponctuel	Oral
<b>Langue Vivante Etrangère</b>	2	CCF	Oral
<b>E5 : Français, Histoire Géographie, Enseignement moral et civique</b>			
• Français	2,5	Ponctuel	Ecrit
• Histoire, géographie et enseignement moral et civique	2,5	Ponctuel	Ecrit
<b>E6 : Arts Appliqués et cultures artistiques</b>	1	CCF	Oral
<b>E7 : E.P.S.</b>	1	CCF	Pratique

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Les épreuves validées lors d'une session d'examen sont acquises.  
Seules les épreuves non validées sont à représenter en cas de réinscription à l'examen.

## Références : Taux moyens du CFA régional

	2020	2019	2018
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>90%</b>	<b>87,06%</b>	<b>83,99%</b>
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP / DE...)	92%	96,69%	97,26%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	95%	91,89%	89,20%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	88%	82,24%	80,73%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	80%	60%	68,75%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	75%	-	-
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>44%</b>	<b>70%</b>	<b>82%</b> <b>(dont taux de poursuite d'étude)</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>44%</b>	<b>18%</b>	
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>Résultats enquête en cours</b>	<b>87%</b>	<b>88%</b>

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Brevet Professionnel ...
- BTS Développement et Réalisation Bois.
- BTS Aménagement finition.
- BTS Étude et réalisation d'agencement.
- BTS Systèmes constructifs bois et habitat.
- BTS Technico-commercial.
- ...

### Débouchés professionnels :

- Exemples de métiers :
- Menuisier.
  - Technicien de fabrication de mobilier et de menuiserie.
  - Agenceur de cuisine et de salle de bain.

## Modalités financières

### Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 8 708 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
  - Vous intégrez une classe en 1<sup>ère</sup> Bac Pro en apprentissage, après une 2<sup>nde</sup> professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : La rémunération sera équivalente à une 2<sup>e</sup> année d'exécution de contrat.
  - Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1<sup>ère</sup> année de Bac Pro : La rémunération sera celle d'une 3<sup>e</sup> année d'exécution du contrat
  - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
    - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
    - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
    - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

**Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2021.**

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement\* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

## Accès par transport

- Accès transports en commun.
- Bus scolaire géré par le Sivom du pays du Mont Blanc.
- TER en gare de Sallanches (cours adaptés aux horaires des trains sur la ligne la Roche sur Foron Sallanches).
- Accès voiture parking gratuit au sein du Campus.
- Parc à vélo.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

- Une forte demande des professionnels
- Passage de la certification travaux en hauteur (montage/démontage d'un échafaudage)
- Passage de la certification SST (Sauveteurs Secouristes du Travail)

### • Restauration

- Self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes, terrasse panoramique sur la chaîne du Mont-Blanc réservée aux étudiants
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA
- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA

## Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées de PC et de vidéoprojecteurs.
- Plateau technique :
  - Atelier de 400 m<sup>2</sup> pour la réalisation comportant le parc machines nécessaire au travail du bois
  - Outillage professionnel de charpentier dont l'électro-portatif, pour le travail du bois et pour la pose
- Équipement spécifique à prévoir :
  - Caisse à outils complète pour les travaux de charpente
  - Tenue de travail (pantalons et veste)
  - Chaussures de sécurité
  - Masques FFP2 et casque anti bruit

## Coordonnées de l'UFA



UFA Sup Sallanches - CTMB

**Campus ECS CTMB**

**UFA ECS Sup Sallanches**

390 rue du Colonney 74700 **SALLANCHES**  
04 50 58 14 84 | [ctmb@ecs-sallanches.fr](mailto:ctmb@ecs-sallanches.fr)  
[www.ecs-sallanches.fr](http://www.ecs-sallanches.fr)

**CFA de rattachement :**



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
[cfa@akteap.cneap.fr](mailto:cfa@akteap.cneap.fr)  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026